Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916) du

JEUDI 14 DÉCEMBRE 1916

Le pétard de M. Picard (Note) a causé quelque émotion dans le monde du barreau. La preuve, c'est la lettre suivante qui vient de lui être adressée par le Conseil de l'Ordre des avocats d'appel :

Bruxelles, le 11 décembre 1916.

Monsieur le Bâtonnier, Cher et honoré confrère,

Des journaux qui paraissent à Bruxelles sous la censure allemande viennent de publier des articles dans lesquels ils font état d'opinions que vous auriez émises sur les événements tragiques que nous traversons.

Au cours de la séance hebdomadaire de ce jour, le Conseil de l'Ordre, qui peut affirmer, être à cet égard, l'interprète du barreau tout entier, et, nous ajoutons, de cette âme belge que vous avez tant célébrée, a été unanime à exprimer la vive douleur que cette publication lui a fait éprouver. Habitués depuis tant d'années, à considérer Maître Edmond Picard comme l'un de ses guides intellectuels et moraux, nous ne pouvons nous faire à la pensée que celui dont la personnalité est l'une de nos gloires, couvre de son nom, alors surtout qu'aucune réponse n'est possible, des idées qui nous meurtrissent dans nos sentiments patriotiques les plus chers.

Nous vous conjurons de ne pas poursuivre une oeuvre que tous considèrent comme néfaste.

Veuillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, cher et honoré confrère, l'expression de notre haute considération.

Les membres du Conseil de l'Ordre près la Cour d'appel :

Le secrétaire de l'Ordre. Le Bâtonnier ff. (Suivent les signatures.)

D'après ce qu'on m'assure, M. Picard décline la leçon. Il estime que son opinion sur la guerre et la paix n'a rien de commun avec l'exercice de la profession d'avocat ; qu'il ne relève donc sous ce rapport d'aucun conseil ; qu'au surplus, s'il en relevait, ce ne serait pas du Conseil du barreau d'appel, mais de celui des avocats de cassation, dont il est le bâtonnier.

Note de Bernard Goorden.

Voir le daté du 13 décembre :

http://www.idesetautres.be/upload/19161213%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf